Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 821

Artikel: Félicitations

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée des femmes du parti social-démocrate

La Conférence des groupes féminins sociaux-démocrates, s'est tenue les 25 et 26 septembre à Zurich, sous la présidence de Mme Hedy Leuenberger. Après la partie oratoire, où prirent la parole des représentants officiels du canton de Zurich et du parti, et la partie administrative, l'avant-projet de loi sur l'assurance-maladie et l'assurance-maternité fut longuement exposé par le Dr S. Steiner et M. Oettli, et discuté. Au cours des débats, le Dr M. Boehlen eut l'occasion d'attirer l'attention sur les positions prises par la Communauté de travail pour l'assurance-maternité. Finalement, l'assemblée vota une résolution où l'on exprime la satisfaction des améliorations apportées à la loi sur l'assurance-maladie, le regret qu'elle n'ait pas un caractère obligatoire, où l'on approuve la création de l'assurance maternité en formulant toutefois un certain nombre de vœux concernant l'indemnité pour perte de gain, une meilleure protection en faveur des naissances illégitimes où il n'y a pas de père qui puisse aider à la couverture des frais, etc.

Parmi les autres objets à l'ordre du jour, notons une protestation auprès des autorités contre l'augmentation du coût de la vie par le relèvement de certains prix des aliments de base.

Concours de musiciennes

Depuis dix-huit ans, le Lyceum de Suisse organise un concours donnant aux jeunes musiciennes la possibilité de se faire entendre à l'étranger, sous le patronage des lyceums, sans frais pour les lauréates, qui peuvent aussi se produire dans l'un ou l'autre des studios de nos émetteurs nationaux. Les conditions requises pour participer à ce concours sont les suivantes : être membre du Lyceum, être Suissesse ou domiciliée en Suisse depuis deux ans au moins, et n'avoir pas dépassé 35 ans.

Le Lyceum est le seul club en Suisse qui organise un concours de ce genre. Mlle J. de Crousaz, présidente du club de Lausanne, communique aux musiciennes que cela intéresse tous les renseignements désirables.

DE-CI, DE-LA

Mme Eleanor Roosevelt a célébré son 70me anniversaire, dans sa résidence de Hyde-Park, Etat de New-York.

*

Aux Etats-Unis, le Conseil des Eglises protestantes, s'est déclaré d'accord, en principe, pour confier les fonctions de pasteur à des femmes.

*

Le Sénat des Etats-Unis compte deux sénatrices ; la dernière nommée, Mme Eva Bowring, de l'Etat du Nebraska, dirige un ranch qui a une superficie de 10.000 hectares.

*

En Italie, Mme. M. Jervolino, qui a enseigné l'allemand et la philosophie dans des écoles secondaires, qui a siégé à la Chambre, a été nommée sous-secrétaire d'Etat à l'éducation ; c'est une adepte de la méthode Montessori, elle voue toute son attention à multiplier les écoles dans les régions peu développées de la péninsule.

*

Six déléguées plénipotentiaires représentaient leur pays à la deuxième conférence des Républiques américaines, parmi elles, notons la présence de Mlle Bertha Lutz (Brésil) qu'on eut l'occasion de voir à Genève, lors de la session de la Commission de la condition de la femme (ONU) en mars 1952.

*

L'effectif féminin au parlement de l'Eire (Irlande) est passé de 3 à 5 sièges.

*

Mme Frida Kahlo, la meilleure femme-peintre du Mexique et l'épouse du peintre Diego Riveram, est décédée récemment, à l'âge de 44 ans.

*

Le Dr Edith Summerskill, jusqu'ici vice-présidente du Labour Party britannique, a été nommée présidente du parti, à la dernière assemblée.

*

Au IXe congrès de l'Open Door international, tenu à Oxford, au mois de juillet, fut célébré le 25me anniversaire de cette association qui a adopté des résolutions sur l'admission des femmes à tous les emplois, sur le travail à temps partiel, et sur l'égalité de rémunération entre les sexes.

L'une des résolutions concernant la maternité demande que les femmes qui travaillent, soient libres de décider, avec l'avis de leur médecin, quand elles doivent quitter leur occupation professionnelle et quand il leur est possible de la reprendre.

*

Mme Bertha Wind a été nommée professeur de philosophie et de linguistique française à l'Université d'Utrecht.

Félicitations

M. et Mme Brunet-Lecomte, une abonnée de longue date, viennent de célébrer un anniversaire rare, leurs noces de diamants. Nos vives félicitations à Mme Brunet-Lecomte qui, ainsi que son frère Jaques-Dalcroze, fut toujours un chaud partisan du suffrage féminin.

Un ami de la première heure
M. Martin Naef

Les journaux genevois ont, il y a quelque temps, rendu hommage à la carrière industrielle ou politique de M. Martin Naef, récemment décédé.

Toutefois, on n'a pas attiré l'attention des lecteurs sur divers aspects de cette sympathique personnalité. M. Martin Naef a été, dès la première heure, un partisan féministe convaincu et a soutenu la cause généreusement.

Les préoccupations sociales et féminines ne le laissaient donc pas indifférent et c'est pourquoi il avait accepté, pendant un certain nombre d'années, de présider le comité de l'Ecole d'études sociales.

Enfin, ayant pu apprécier le dévouement et la vie si utile des infirmières, il leur avait offert le home de La Roseraie.

M. Martin Naef, on le voit, ne devait pas disparaître sans que son souvenir fût rappelé dans les colonnes de ce journal, lui qui était un ami de la fondatrice.

Deux ouvrages point indifférents : un roman chrétien, un roman juif

Nous avons reçu en même temps deux livres qui, bien que fort différents, ont un dénominateur commun ; tous deux posent le problème de l'injustice — apparente ? — de la souffrance humaine.

Mais alors que l'un part de l'athéisme pour aboutir à la foi, l'autre peint la tragédie d'un groupe d'hommes dont la foi sort ébranlée du spectacle des persécutions.

C'est dire que le roman chrétien, bien que sombre, est cependant plus optimiste... « *Entre tes Mains* »[1] — qui emprunte son titre au Psaume : « Entre tes mains, Seigneur, je remets mon âme » — est un beau livre, qui le serait davantage encore s'il était allégé : certaines digressions paraissent un peu longues. Cette réserve faite, il est difficile de se désintéresser du sort du Docteur Jean Couprie qui, condamné pour avortement, a fait de la prison et est frappé d'interdit pour plusieurs années.

Mais ceci, c'est le drame extérieur. Alors que le véritable drame est tout intérieur. C'est celui d'une âme qui se débat et qui refuse la grâce, par orgueil, jusqu'au jour où, dans la souffrance, elle apprend l'humilité et cède à l'appel divin. Le problème de la souffrance humaine, ici, est résolu par le sacrifice du Christ, et se justifie ainsi.

« *Entre tes Mains* » aborde aussi un autre problème, bien que moins nettement : celui du conflit entre la foi et la raison, conflit auquel Pascal apporte la solution en écrivant : « ...Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison... » L'auteur ne le dit point, mais il y pense certainement. Nous ajouterons que, quelque trois mille ans avant Pascal, Job —chap. 42, vers. 3 — et l'un des Psalmistes — Ps. 139, vers. 6 — avaient également admis la nécessité de la démission de l'intelligence humaine devant l'inconnaissable. « *Entre tes Mains* » est un roman de valeur.

L'autre roman « *Le Dieu de Colère* », de Pierre Fabert, est un livre curieux, et même original, qui nous montre la vie d'une petite communauté juive de Transylvanie. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop contrasté ses personnages : l'auteur nous les peint d'abord presque parfaits — véritablement bibliques ! — puis ensuite dégradés par la souffrance. Postulat qui, pour n'être pas invraisemblable, hélas, n'en est pas moins un peu outré...

Mais le livre est loin d'être banal. La première partie est pittoresque, vivante, amusante. La seconde atteint au tragique, dans le style le plus simple : tragédie des événements, mais aussi tragique de la vie intérieure désemparée par l'injustice et la cruauté des événements.

« *Le Dieu de Colère* » pose le problème de l'éternelle persécution d'Israël, en particulier, et de l'injustice de la souffrance humaine en général — injustice apparente ou réelle ? — C'est là l'antagonisme du doute et de la foi ; l'auteur semble ne pas conclure...

Le livre n'est certes pas sans défauts ; il accuse, notamment dans le récit de la mort de Mann, une tendance au « mélo ». Mais ses personnages sont pittoresques et vivants, ils « accrochent » le lecteur. Au demeurant, c'est un livre curieux et émouvant.

Janine Auscher

[1] Ed. Robert Laffont.
[2] Ed. Corréa.

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans

Un film social

Le temps radieux aura sans doute retenu bien des personnes de se rendre au cinéma Scala pour assister à la projection du film *Les enfants de l'amour*, présenté sous les auspices du Centre de liaison des Associations féminines genevoises et de l'Association du Sou Joséphine Butler, et c'est grand dommage. Le film lui-même et l'intéressant débat qui suivit (débat dirigé par l'abbé Chamonin, aumônier de Bel-Air) eussent mérité une plus large audience.

Venant, dans la production de Léonide Moguy, après *Prisons sans barreaux* et *L'empreinte du dieu*, le film *Les enfants de l'amour* a valu à son auteur, en 1953, une grande médaille d'or décernée par un comité international pour l'avancement du film social. De l'avis unanime du public réuni, cette récompense est bien méritée.

Le film évoque la vie dans un refuge maternel et différents aspects de la maternité en dehors du mariage, avec tous ses douloureux problèmes. Cependant, l'auteur n'insiste pas trop sur le côté tragique des situations et tout au long du film, on trouve une pointe d'humour. Les cas qui nous sont plus particulièrement présentés trouvent une conclusion aussi heureuse que les circonstances le permettent et le film se termine sur une note d'espoir. Quelqu'un a fait grief à Léonide Moguy de cet optimisme exagéré. Il est évident que, dans la réalité, les choses ne s'arrangent pas toujours si facilement ; mais l'auteur du film veut faire œuvre constructive et nous montrer comment réagir pour redonner courage aux désespérées et leur donner conscience de leurs responsabilités à l'égard des enfants qu'elles mettent au monde. Un des éléments essentiels du film est l'atmosphère de la maison d'accueil, atmosphère incarnée avant tout par la jeune assistante sociale et le médecin attachés à l'établissement et qui peut se définir par ces mots : amour et compréhension.

Quelqu'un a regretté que le film, qui soulève tant de problèmes, en laisse trop sans réponse, par exemple celui de l'avortement ; mais il n'est pas toujours facile, ni même souhaitable de donner la solution toute faite; ne vaut-il pas mieux inciter chacun à réfléchir pour lui-même aux questions qui se posent et qu'on ne peut guère résoudre une fois pour toutes.

On a relevé aussi avec raison le caractère propre et sain du film qui, en dépit d'un sujet périlleux, dit tout avec la plus grande délicatesse de touche, sans tomber dans la vulgarité et reste profondément humain.

Ce qu'on peut, à mon avis, reprocher au film, c'est de ne pas montrer assez la responsabilité des hommes tant à l'égard des jeunes filles qu'ils ont séduites, que des enfants qu'ils ont engendrés. Par contre, les parents sont rappelés à leurs devoirs dans l'éducation de leurs enfants et le film contient une très sérieuse mise en garde contre les sages-femmes douteuses qui, sous prétexte de vous tirer d'affaire, ne pensent qu'à exploiter votre situation malheureuse pour s'enrichir.

En résumé, il s'agit d'un beau film qui mérite d'être amplement diffusé et dont je voudrais, en terminant, citer une parole prononcée par l'assistante sociale : « Si je peux sauver un seul de ces enfants, je n'aurai pas lutté en vain » (la citation n'est peut-être pas textuelle, mais le sens y est). A. M. P.

L'Alliance de sociétés féminines suisses et plus spécialement sa commission économique à qui, au cours de ces dernières années, ont été souvent soumis des problèmes concernant les logements, les locataires, les loyers... projette pour l'an prochain, l'organisation d'une exposition du logement qui ne manquera pas d'intéresser vivement le public des deux sexes. En attendant, nous publions ici le texte d'une brochure, émanant de cette commission, qui vient de paraître, et qui montrera au profane toutes les questions qu'il faut résoudre lorsqu'on entreprend la construction d'immeubles destinés à des locataires peu fortunés.

Quelques directives pour la construction du

logement de caractère social

1. Généralités

La Commission d'étude du logement, de l'Alliance féminine suisse, s'est proposé d'établir quelques directives en vue de la construction d'habitations de caractère social. Il s'agissait avant tout de l'habitation des familles et personnes isolées, à revenu modeste, qui ne peuvent payer les loyers généralement élevés des logements actuellement disponibles. La commission trouve que le loyer ne devrait pas excéder le cinquième du revenu assuré. Les budgets modestes, basés sur les loyers d'avant-guerre sont en général équilibrés sur un pourcentage inférieur.

Des communes, des coopératives immobilières, des fondations et des particuliers s'efforcent de construire pour ces personnes à revenu modeste des logements à loyers adaptés. Il s'agit là d'un problème social important. Les conditions de vie étant très différentes selon les lieux, la commission n'a pas jugé possible de fixer la limite supérieure de ces loyers. Elle s'est bornée à établir ces quelques directives générales, de signaler des possibilités d'économie tout en répudiant les mesures extrêmes qui seraient prises aux dépens de l'hygiène élémentaire, de la vie de famille normale, de l'économie des forces de la ménagère. Ces directives doivent aussi servir à l'orientation des femmes appelées à collaborer dans des commissions de construction. L'Alliance espère que ces commissions feront de plus en plus appel aux femmes.

2. Terrains et plans de masse

L'habitation bon marché demande du terrain bon marché. Ce terrain se trouve en général en dehors de la zone urbaine. Le lotissement de ces terrains pose un problème d'urbanisme qui doit être étudié avant que le hasard et la spéculation n'aient compromis la situation. Les autorités compétentes feront établir à temps les plans de masse, de lotissement, d'accès, de raccordement des services industriels et de canalisation.

Malheureusement, tous les prix des terrains sont encore en pleine hausse. La commission indique cependant à titre d'information, que le prix du terrain ne devrait pas dépasser fr. 5000.— par logement.

3. Financement

Au moment de la mise en chantier de la construction, il faut faire ouvrir un crédit de construction, auprès d'une banque, d'une société d'assurance, d'une fondation, d'une caisse de retraite, etc., crédit qui se convertira plus tard en prêts hypothécaires. Il n'est pas possible d'obtenir un crédit de construction si le terrain n'est pas libre de toute charge.

Le plan financier prévoit des emprunts (hypothèques) et un capital propre du propriétaire. Lorsqu'une société fait construire, ce capital propre est constitué par le capital-actions. Les plans financiers sont sujets à variations, actuellement, le plan ci-dessous est de type assez courant :

Environ le 70 % du coût de l'immeuble (soit achat du terrain et coût de la construction) peut être couvert par des prêts hypothécaires bancaires.

Environ le 30 % du coût de l'immeuble doit être assuré par le propriétaire. S'il ne dispose pas du capital nécessaire, il devra avoir recours à des emprunts hypothécaires cautionnés.

L'estimation cadastrale de l'immeuble (en général 65 à 80 % du coût effectif) définit le rang des hypothèques. L'estimation cadastrale varie selon la situation, la destination et la construction de l'immeuble.

1re hypoth. = environ 66 % de l'estimation cadastrale . . . . . 3 1/2 %